

MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 avril 2024

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à l'école bleue le 15 avril 2024 sous la présidence de Mme Françoise BOOG, Maire, à la suite de la convocation du 9 avril 2024.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Etaient présents : MM. Armand FURLING, Jean-Luc HOLLER, Adjoints, Mme Geneviève BONTEMPS, Adjointe ;

Mmes Cécile GUTLEBEN, Christelle LANG, Sylvie VOGT, Rachel BRUDER, Aurélie LERCH ;

MM. Philippe GEILLER, Eric TREHIOU ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Laurence MASSON donne procuration à Geneviève BONTEMPS
Geoffrey HANSER donne procuration à Aurélie LERCH
Geoffrey RIBER donne procuration à Cécile GUTLEBEN
Fabrice JEGGY donne procuration à armand FURLING

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 mars 2024
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Lotissement le Moulin : vente du lot 5
5. Organisation du temps scolaire
6. Bilan de la salle polyvalente
7. Constitution d'une servitude de passage des réseaux humides au profit de la parcelle 108 section 28
8. ONF : Etat d'assiette 2025
9. Ecoles : Sortie de fin d'année
10. Mise à disposition d'un agent
11. Divers

1. Approbation du PV de la séance du 11 mars 2024

Le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2024 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Philippe GEILLER en qualité de secrétaire de séance.

3. Délégation de signature

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de sa séance du 10 juillet 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été décidé que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :

- les parcelles section 38 n° 267/81 et 300/81 d'une surface de 0,74 ares sises Muhlfeld et 10 rue de la corvée ;
- la parcelle section 30 n° 252 d'une surface de 7,70 ares sise Muhlfeld ;
- les parcelles section 30 n° 207 et 223 d'une surface de 16,08 ares sises Muhlfeld.

4. Lotissement Le Moulin : vente du lot 5

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de MEDINA Raphaël et NIRRENGARTEN Manon, domiciliés 5 rue de Gundolsheim 68890 REGUISHEIM, qui souhaitent acquérir le lot n° 5 dans le lotissement « Le Moulin » d'une superficie de 4 ares 91 au prix de 108 020 €

Il est précisé que les frais liés à l'acte de vente seront à la charge des acquéreurs.
Par délibération du 6 juillet 2022, le prix de vente a été fixé à 22 000 € l'are.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de la vente du lot n° 5 d'une superficie de 4 ares 91 au prix de 108 020 € à MEDINA Raphaël et NIRRENGARTEN Manon, domiciliés 5 rue de Gundolsheim 68890 REGUISHEIM, dans les conditions susénoncées
- autorise le Maire à signer tout acte et document nécessaire à intervenir.

5. Organisation du temps scolaire

Par courrier en date du 13 novembre 2023, la Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Haut-Rhin demande au Conseil Municipal de délibérer afin de fixer l'organisation du temps scolaire pour les trois prochaines années 2024 à 2027, même dans le cas où il n'y aurait pas de changement.

Vu les articles D 521-10 et D 521-12 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et primaires ;

Vu le décret n° 2018-907 du 23 octobre 2018 modifiant le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'école en date du 19 mars 2024 ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les horaires de temps scolaire pour le RPI Meyenheim – Munwiller soit :

| Ecole maternelle et élémentaire Meyenheim | Ecole maternelle et élémentaire Munwiller |
|--|--|
| 8h10 - 11h40 | 8h - 11h30 |
| 13h40 – 16h10 | 13h30 – 16h |

6. Bilan de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan financier 2023 de la salle polyvalente.

Rappel des années précédentes :

| Année | Recettes | Dépenses | Dont dépenses d'amortissement | Investissement |
|-------|-------------|-------------|-------------------------------|----------------|
| 2012 | 41 240,01 € | 37 548,93 € | 13 046,79 € | 24 358,73 € |
| 2013 | 45 844,85 € | 40 890,05 € | 9 320,88 € | 13 755,50 € |
| 2014 | 44 695,59 € | 47 902,41 € | 14 846,39 € | 9 362,20 € |
| 2015 | 43 583,23 € | 48 042,88 € | 16 124,99 € | 11 997,35 € |
| 2016 | 44 968,26 € | 45 515,10 € | 18 175,35 € | 24 335,98 € |
| 2017 | 40 400,79 € | 63 240,17 € | 23 987,68 € | 116 696,54 € |
| 2018 | 51 543,19 € | 60 211,89 € | 24 135,28 € | 738,00 € |
| 2019 | 55 468,39 € | 55 100,69 € | 21 514,11 € | 6 430,00 € |
| 2020 | 18 125,77 € | 51 142,73 € | 17 920,11 € | 19 667,42 € |
| 2021 | 25 894,66 € | 37 448,48 € | 15 911,03 € | 0 € |
| 2022 | 47 521,52 € | 40 166,71 € | 11 358,47 € | 1 773,50 € |
| 2023 | 47 702,65 € | 41 567,83 € | 9 835,32 € | 0 € |

Mme le Maire remercie M. FURLING et M. GEILLER pour le temps consacré à la gestion de la salle polyvalente.

7. Constitution d'une servitude de passage des réseaux humides au profit de la parcelle 108 section 28

Afin de permettre le raccordement aux réseaux collectifs d'eau et d'assainissement de la parcelle 108 section 28 située 2 rue de l'aérodrome, il convient de consentir une servitude de passage de canalisations sur le domaine privé communal dans les conditions ci-dessous :

DESIGNATION DES BIENS

- I - FONDS DOMINANT appartenant à Monsieur et Madame Mohammed GRAFI

A MEYENHEIM (HAUT-RHIN) (68890) 2 rue de l'Aérodrome,

Un immeuble individuel édifié sur la parcelle cadastrée, savoir :

Section 28 N° 0108 Lieudit rue de l'aérodrome d'une surface de 08 ares 61 ca

- II - FONDS SERVANT appartenant à la Commune de MEYENHEIM (domaine privé)

Parcelle cadastrée Section 43 N°0185 Lieudit Illfeld, d'une surface de 04 ha 99 a 05 ca.

NATURE DE LA SERVITUDE

Servitude de passage de canalisation correspondant à un droit de maintenir, de poser, d'entretenir, de réparer en tréfonds du fonds servant toutes les canalisations nécessaires à la desserte des constructions érigées sur le fonds dominant, raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement, ainsi qu'un droit d'accès pour leur entretien et leur réparation.

CONDITIONS D'EXERCICE DE CETTE SERVITUDE

Ce droit de passage profitera aux propriétaires actuels et successifs du fonds dominant, à leur famille, ayant droit et préposés, pour leurs besoins personnels et le cas échéant pour le besoin de leurs activités.

Le propriétaire du fonds dominant usera de ses droits en bon père de famille et fera en sorte qu'il ne résulte aucune moins-value pour le fonds servant.

Tous travaux devront faire l'objet d'une demande préalable à la commune de Meyenheim et seront à la charge du pétitionnaire.

FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments liés à l'acte constitutif de cette servitude seront supportés par le propriétaire du fonds dominant qui s'y oblige.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise la constitution de la servitude telle que décrite ci-devant, aux frais du propriétaire du fonds dominant, sans indemnité,
- confère tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de signer tout document, toutes pièces et actes nécessaires à l'accomplissement de la résolution prise,
- charge la Société Civile Professionnelle « Pierre-Yves THUET et Capucine HERZOG, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à MULHOUSE (Haut-Rhin), 3 Porte du Miroir, de la rédaction de l'acte.

8. ONF : Etat d'Assiette 2025

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un « état d'assiette des coupes » qui permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, les parcelles forestières à marteler dans les groupes de régénération.

La proposition « d'état d'assiette des coupes » pour l'année 2025 concerne les parcelles 13a et 21a d'une surface de 2 hectares 47.

Après délibération le Conseil Municipal approuve l'État d'Assiette 2025.

9. Ecoles : Sortie de fin d'année

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention des enseignantes du RPI concernant la prise en charge de la sortie de fin d'année qui aura lieu à la Maison de la nature du Vieux Canal. Le montant de l'animation est de 623 €, répartis entre les deux communes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la prise en charge de ce spectacle soit 366 € pour 50 élèves domiciliés ou rattachés à Meyenheim.

Les crédits sont inscrits au budget 2024.

10. Mise à disposition d'un agent

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
 Vu le projet de convention de mise à disposition,
 Vu l'accord de Mme Caroline MURSCHEL,

Considérant que l'absence de moyens administratifs de la commune de Munwiller ne permet pas la prise en charge des tâches administratives à effectuer,
 Considérant la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune de Meyenheim dans le cadre d'une mise à disposition à partir du 4 avril 2024,
 Considérant que cette mise à disposition nécessite que l'assemblée délibérante autorise l'autorité territoriale à signer avec la commune de Munwiller la convention de mise à disposition d'un Rédacteur territorial de la commune de Meyenheim auprès de la commune de Munwiller,
 Considérant que cette convention doit préciser les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés et notamment la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités,

Après délibération le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec la mairie de Munwiller

13. Divers

Au cours de la séance du Conseil de Communauté en date du 28 mars 2024 les délégués ont approuvé les comptes administratifs et budgets primitifs suivants :

1. Comptes Administratifs

| | | |
|--|----------------------------------|------------------------|
| <i>Budget Principal</i> | Excédent de fonctionnement | 2 517 947,10 € |
| | Excédent d'investissement | 397 858,10 € |
| | Déficit crédits reportés | -626 865,75 € |
| | Soit un excédent total de | 2 288 939,45 € |
| <i>Budget Enfance et Jeunesse</i> | Excédent de fonctionnement | 120 813,48 € |
| | Excédent d'investissement | 965,42 € |
| | Déficit crédits reportés | -42 764,21 € |
| | Soit un excédent total de | 79 014,69 € |
| <i>Budget Ordures Ménagères</i> | Excédent de fonctionnement | 287 109,95 € |
| | Excédent d'investissement | 159 470,40 € |
| | Déficit de crédits reportés | -50 000,00 € |
| | Soit un excédent total de | 396 580,35 € |
| <i>Budget ZAID Ensisheim-Réguisheim</i> | Excédent de fonctionnement | 1 339 055,73 € |
| | Déficit d'investissement | -2 412 714,56 € |
| | Soit un excédent total de | -1 073 658,83 € |
| <i>Budget ZA9 Développement Economique</i> | Excédent de fonctionnement | 3 927 064,40 € |
| | Déficit d'investissement | -4 480 307,59 € |
| | Soit un excédent total de | -553 243,19 € |

Soit un excédent global sur les cinq budgets de 1 137 632,47 €

2. Analyse

Budget Principal

La hausse du résultat de fonctionnement par rapport à 2022 s'explique du fait de l'augmentation de 430 000 € des recettes d'impôts et taxes et de 260 000 € des dotations de l'Etat. Les dépenses d'investissement sont constituées pour l'essentiel des opérations de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée à hauteur de 1 800 000 € et du remboursement de la dette 20 000 €.

Budget Enfance et Jeunesse

La contribution du budget général à ce budget est de 1 150 000 €.

Budget Ordures Ménagères

La nouvelle politique de gestion des déchets (extension des consignes de tri des emballages ménagers et généralisation du tri à la source des biodéchets comme prévu par la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte) mise en place au 1^{er} janvier 2023 accompagnée d'une nouvelle grille tarifaire a permis au budget de retrouver son équilibre.

Budget ZAID Ensisheim-Réguisheim

L'année 2022 a permis la poursuite de l'aménagement du parc d'activités et le paiement des fouilles archéologique pour un montant de 1 520 000 €. La dette globale s'élève à 6 300 000 € au 31 décembre 2023. La remontée actuelle et très rapide des taux d'intérêts va peser sur l'équilibre de ce budget : les intérêts se sont élevés à 120 000 € en 2023 alors qu'ils n'étaient que de 24 000 € en 2022.

Budget ZA9 Développement Economique

L'année 2022 a permis la poursuite des travaux d'aménagement des différentes zones artisanales pour la somme de 360 000 €. Trois terrains ont été vendus pour la somme de 255 000 €, une subvention de 38 000 € a également été versée par la CeA.

3. Vote des taxes

Le Conseil de Communauté a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

4. Budgets primitifs 2024

| Budgets | Fonctionnement | Investissement | Total |
|-------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Principal | 10 828 000 € | 10 096 000 € | 20 924 000 € |
| Enfance Jeunesse | 1 639 000 € | 1 418 000 € | 3 057 000 € |
| Ordures Ménagères | 2 480 000 € | 578 000 € | 3 058 000 € |
| ZAID | 16 955 000 € | 18 430 000 € | 35 385 000 € |
| ZA9 | 12 020 000 € | 11 554 000 € | 23 574 000 € |
| Total | 43 922 000 € | 42 076 000 € | 85 998 000 € |

La politique volontariste du Centre Haut-Rhin de développement du territoire en favorisant l'investissement a pu attirer de nouvelles entreprises, source d'emploi et de recettes fiscales supplémentaires. La mise en place des Zones d'Activités a pu encourager la création de plus de 4 600 emplois directs

Elle permet également de faire face à la baisse des dotations de l'Etat et de renforcer la solidarité intercommunale à travers :

- la prise en charge de 50% du coût du FPIC des communes 200 000 €,
- la mise en place d'un fonds de concours 280 000 € (augmentation de 30 000 €),
- la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire 330 000 € (augmentation de 30 000 €).

Elle nous permet également de soutenir le développement de nos structures périscolaires, de développer les mobilités douces et le tourisme afin de faire rayonner davantage notre territoire.

Par ailleurs les délégués ont décidé :

- de donner un avis favorable au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Haut-Rhin 2024-2029 par mesure de solidarité avec l'ensemble des maires du Haut-Rhin. Cet avis est néanmoins assorti de l'obligation pour les gens du voyage de respecter les biens publics et la propriété d'autrui ;
- d'approuver l'adhésion de la 3CHR au groupement de commandes pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de désigner Corinne SICK et Frank PAULUS membres de la CAO (Commission d'Appels d'offres),
- de valider le compte rendu de l'examen des comptes 2022 par le Comité de mutualisation de suivi et d'évaluation des services communs de la Ville d'Ensisheim et du Centre Haut-Rhin,
- de valider les termes de l'avenant n°2 aux services communs pour le renfort des équipes techniques par la création d'un poste de technicien mutualisé à 50% entre les deux collectivités,
- la création de 3 emplois d'agents saisonniers destiné à favoriser l'accueil de jeunes pour une première expérience professionnelle dans la filière administrative ou technique,
- de désigner Michel HABIG et Yannick SCHMITT nouveaux représentants à l'ADAUHR,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente du lot 5 d'une superficie de 14 ares 03 situé dans la ZA d'Oberhergheim à la SCI L4M (aménagement d'une unité de production de carton ondulé) pour un montant de 61 031,82 €,

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé les délégations de compétences pour l'attribution de travaux de rénovation de l'orgue à Oberentzen pour un montant de 9 192,13 €.

La séance est clôturée à 21 h 20

| |
|---|
| Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Meyenheim de la séance du 15 avril 2024 |
|---|

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 mars 2024
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Lotissement le Moulin : vente du lot 5
5. Organisation du temps scolaire
6. Bilan de la salle polyvalente
7. Constitution d'une servitude de passage des réseaux humides au profit de la parcelle 108 section 28
8. ONF : Etat d'assiette 2025
9. Ecoles : Sortie de fin d'année
10. Mise à disposition d'un agent
11. Divers

| Nom et Prénom | Qualité | Procuration | Signature |
|------------------------|------------------------------|--|-----------|
| Mme BOOG Françoise | Maire | | |
| M. FURLING Armand | Adjoint | | |
| Mme BONTEMPS Geneviève | Adjointe | | |
| M. HOLLER Jean-Luc | Adjoint | | |
| Mme MASSON Laurence | Adjointe | Donne procuration à Geneviève BONTEMPS | |
| M. GEILLER Philippe | Conseiller Municipal délégué | | |
| Mme GUTLEBEN Cécile | Conseillère Municipale | | |
| M. JEGGY Fabrice | Conseiller Municipal | Donne procuration à Armand FURLING | |
| Mme LANG Christelle | Conseillère Municipale | | |
| M. TREHIOU Eric | Conseiller Municipal | | |
| Mme VOGT Sylvie | Conseillère Municipale | | |
| M. HANSER Geoffrey | Conseiller Municipal | Donne procuration à Aurélie LERCH | |
| Mme BRUDER Rachel | Conseillère Municipale | | |
| M. RIBER Geoffrey | Conseiller Municipal | Donne procuration à Cécile GUTLEBEN | |
| Mme LERCH Aurélie | Conseillère Municipale | | |